

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ET DE SEISME

77
Bernard MARTIN

Echelle : 1/10 000

AOUT 1999

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 29 JUILLET 1985

VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995

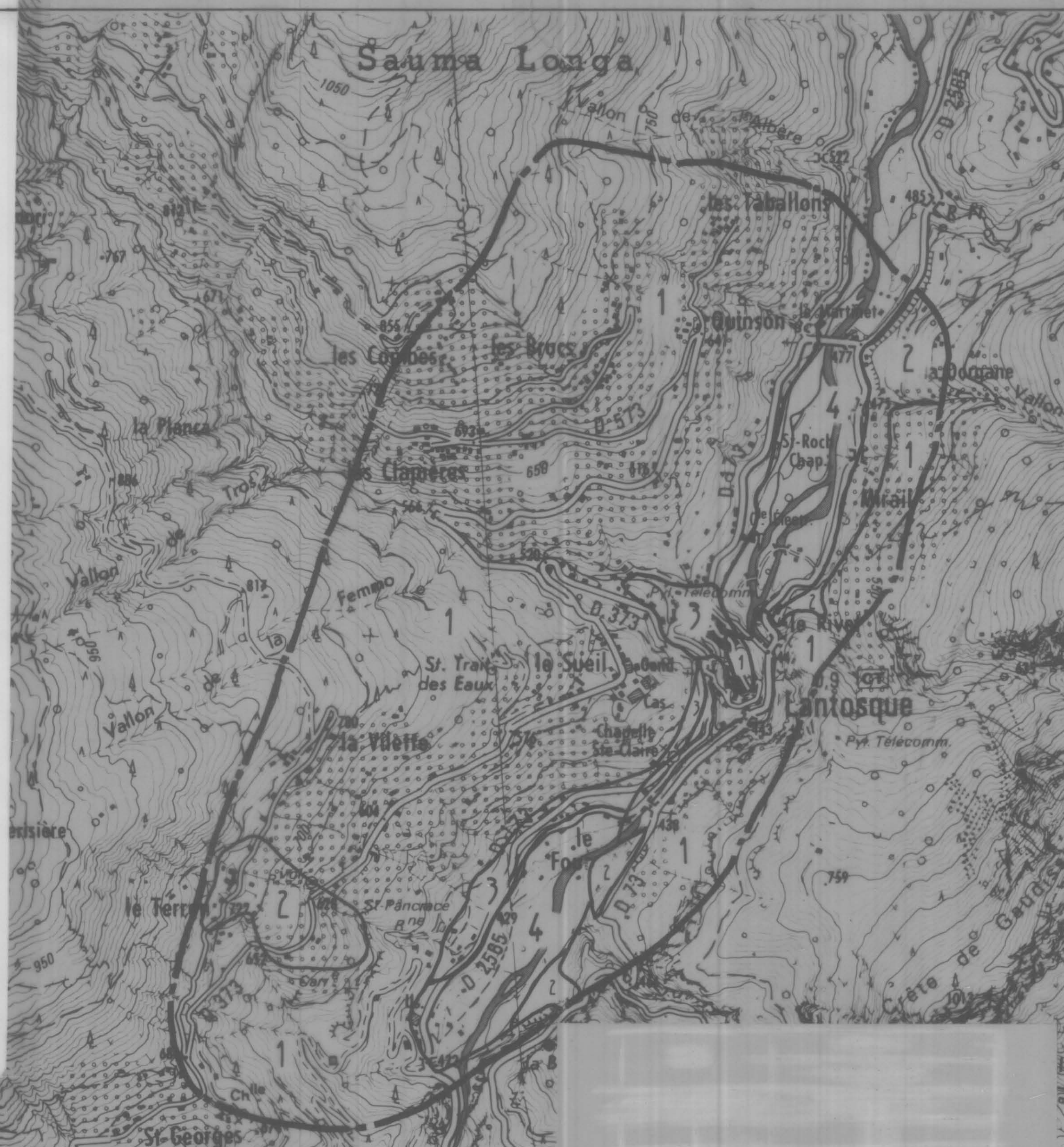
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 Novembre 1999

ENQUETE DU 11 Octobre au 10 Novembre 1999

APPROBATION DU PPR : 19 Novembre 2001



ETABLIE EN AVRIL 1987 PAR LE LABORATOIRE DE NICE
DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT



LEGENDE

1, 2, ... : zones à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.

L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaire à l'application des règles parasismiques 92.

